Voyage à Londres

publié le 31/03/2017

Préparatifs et programme

Descriptif :

* Avant de quitter la maison le 09 Avril assurez-vous que votre enfant ait en sa possession : sa carte d'identité ou passeport VALIDE (à la date de retour) + Sortie de territoire AVEC la photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent faisant la sortie de territoire + Sortie de territoire de l'académie de Poitiers + Carte Européenne d'Assurance Maladie.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

(l'extension de la date de validité des cartes d'identité à 15 ans concerne UNIQUEMENT les personnes adultes)

Sans ces documents les élèves ne seront pas autorisés à monter dans le train car ils seront automatiquement refusés par les services douaniers à Paris gare du Nord.

- Prévoir un pique nique pour le déjeuner du midi (dans le train)

* Ordonnance si médicaments
* Pas d'objets de valeur
* Sac à dos (ou autre) pouvant contenir le pique nique + les papiers d'identité
* Des chaussures pour marcher (vraiment !)
* Vêtements chauds + pluie
* Argent de poche : - A vous de décider combien de pounds £ votre enfant aura.
- prévoyez quelques euros pour le dîner à bord du TGV du retour si votre enfant le souhaite (nous arrivons à La Rochelle à 21h21)

Communication
Les portables sont autorisés dans des limites raisonnables fixées par les professeurs
Pour recharger les appareils électriques un adaptateur sera nécessaire.

Transport

* Les élèves seront responsables de leur titre de transport (billet de train, ticket de metro ou carte de transport à Londres), en cas de perte, ils devront en racheter une à leurs frais.
* Nous comptons sur la maturité et le sérieux de nos élèves pour respecter les autres voyageurs lors des trajets.

Covoiturage
* Le rendez-vous à la gare de La Rochelle est prévu le Dimanche 09 Avril à 8h30 pour un départ à 9:30. Nous laissons aux familles le soin de s'organiser pour emmener les enfants à la gare.
* Le retour est le jeudi 13 Avril à 21h21 toujours à la gare de La Rochelle.

Règlement intérieur
* Lors des voyages scolaires le règlement intérieur du collège s'applique.
* Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les élèves du fumer ou boire de l'alcool.

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.